

COMMUNIQUÉ

TORONTO : Le 3 janvier 2006

L'Institut canadien de reconnaissance de l'apprentissage (ICRA) a fait l'annonce aujourd'hui de la publication des ***Principes d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ÉRA)***.

Ces principes peuvent être appliqués par les employeurs, les organismes professionnels et les éducateurs. « Le Canada ne tire pas le meilleur parti possible de sa population active en raison de son incapacité à déterminer les connaissances et les compétences des gens », a déclaré Joy Van Kleef, chef de l'exploitation de l'Institut. Il nous faut non seulement trouver des façons de déterminer les aptitudes des chercheurs d'emploi et de ceux qui présentent une demande à un organisme de réglementation professionnelle, mais aussi améliorer la façon dont nous évaluons les compétences de nos immigrants. « Le Canada accueille les plus brillants et les meilleurs du monde, mais il n'utilise pas leurs talents comme il le devrait. Ces principes aideront les organismes à établir des programmes équitables et de qualité supérieure pour la reconnaissance des compétences et du savoir. »

L'ICRA est un organisme qui se consacre à améliorer la façon dont le Canada reconnaît les acquis et les compétences de ses citoyens. Il œuvre auprès des éducateurs, des milieux de travail, des gouvernements et des groupes professionnels pour mettre en œuvre des stratégies de reconnaissance de l'apprentissage comme l'évaluation et la reconnaissance des acquis (ÉRA), pour élaborer des normes et des processus d'assurance de la qualité et pour faciliter l'intégration des immigrants. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web de l'ICRA à http://www.cirl.org/fr_index.html.